

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour tout projet habitat, la Communauté de Communes peut verser des aides complémentaires.

## POUR QUI ?

- pour les **particuliers aux revenus très modestes et modestes**, éligibles au dispositif d'aides à la pierre de l'Anah (propriétaires occupants et bailleurs) sur tout le territoire Aubrac Carladez Viadène
- pour les dossiers déposés avant le 31 décembre 2026, éligibles au dispositif d'aides à la pierre de l'Anah



## POUR QUELS TRAVAUX ?

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	AIDE COMMUNAUTAIRE PAR LOGEMENT
<b>TRAVAUX LOURDS</b> Ma Prime Logement Décent	30 % plafonnée à 5 000 €
<b>TRAVAUX POUR L'AUTONOMIE</b> Ma Prime Adapt'	2 000 €
<b>TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE</b> Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné	1 000 €

## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

## AIDE COMMUNAUTAIRE PAR LOGEMENT

<b>TRAVAUX LOURDS</b> sur logement insalubre ou très dégradé	30 % plafonnée à 2 500 €
<b>TRAVAUX LOURDS</b> sur logement moyennement dégradé	15 % plafonnée à 2 500 €
<b>TRAVAUX SUITE CONTRÔLE RSD OU DÉCENCE / PETITE LHI</b>	15 % plafonnée à 2 500 €
<b>TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE</b> Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné ou Habiter Mieux	2 000 €
<b>TRANSFORMATION D'USAGE</b>	Non éligible

### À noter :

- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier auprès des services de l'Anah.
- Les conditions d'éligibilité à l'aide de la Communauté de Communes sont dépendantes de la réglementation de l'Anah.
- Le versement de l'aide de la Communauté de Communes fait l'objet d'une démarche simplifiée en lien avec l'Anah locale : l'aide est versée après paiement de l'aide de l'État. **Aucune démarche du particulier n'est nécessaire.**

### ARGENCE



06 32 76 67 63

planquescecile@argencesenaubrac.fr

ARGENCES-EN-AUBRAC  
Sainte-Geneviève-sur-Argence  
Mairie (place des Tilleuls)

Du lundi au vendredi :  
9h-12h  
13h30-17h30

### AUBRAC-LAGUIOLE



06 31 86 62 07  
f.viguier@ccacv.fr

LAGUIOLE  
1, rue Lavernhe  
Lundi, mardi, jeudi :  
8h30-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h  
SAINT-CHÉLY-D'AUBRAC  
Mairie  
Le mercredi : sur RDV auprès  
de la Mairie  
05 65 44 27 08

### CARLADEZ-VIADÈNE



MUR-DE-BARREZ  
100, rue de l'Eglise

Lundi, mardi :  
13h30-17h30  
Mercredi, vendredi : 8h30-12h30  
Jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

SAINT-AMANS-DES-CÔTS  
1, rue du Peyrot

Tous les jours sauf le  
mercredi :  
9h-12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 9h-12h30

06 31 92 36 32  
s.ranvier@ccacv.fr



06 31 92 65 43  
v.laurent@ccacv.fr